

Monsieur Marc PETIT
Maire de Firminy
MAIRIE 42700 FIRMINY

Firminy le 8 Avril 2017

Lettre en A/R

Monsieur le Maire,

Au cours de notre Assemblée Générale du 24 Février, nous avons évoqué la transformation du boulodrome en salle des fêtes sur une certaine période de l'année. Nous vous avons indiqué qu'il y avait obligation de réaliser une étude d'impact :

Les articles R571-25 et suivants du Code de l'environnement rendent obligatoires, pour les établissements ou locaux recevant du public, et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, la réalisation d'une étude d'impact des nuisances acoustiques. Cette étude étant nécessaire dès que l'infrastructure souhaite s'équiper de matériel audio amplificateur de son.

L'obligation de réaliser cette étude d'impact varie néanmoins selon que l'équipement en cause diffuse de la musique amplifiée « à titre habituel » ou non, cette notion ayant été définie par la circulaire interministérielle du 23 décembre 2011 (1) relative à la réglementation applicable aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant, à titre habituel, de la musique amplifiée.

Ainsi, une manifestation est considérée comme « habituelle » dès lors que la diffusion de musique amplifiée présente un caractère répété et une fréquence suffisante. L'établissement est susceptible de relever de cette réglementation si la fréquence de diffusion de musique amplifiée est égale ou supérieure à douze fois par an.

La secrétaire de séance a noté votre réponse à notre question concernant l'étude d'impact : « bien évidemment, bien évidemment les Services ont bien fait le nécessaire. Je vous transmettrai cette étude puisque c'est le souhait de l'Association. »

Nous nous sommes aussi étonnés au cours de cette Assemblée de l'absence d'information et de concertation avec les riverains et habitants qui vivent à proximité de ce bâtiment.

Le 29 décembre 2015, Jean Pierre Boulon, Président de Fayol-Gaffard s'exprimait dans la presse « Quelle sera la réaction du voisinage lorsque les locaux seront loués pour les mariages qui se terminent tard dans la nuit qui, pourront accueillir 300 ou 400 personnes ? »

Manifestement cette remarque ne vous a pas interpellé à l'époque.

Votre engagement entendu par l'ensemble des personnes présentes à notre assemblée générale doit être respecté.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler notre dernière lettre du 8 mars qui traite de la maison des associations.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Le bureau de l'Association :
Monique Faure, Irène Charles, Marie Paule Broussard, Louis Voltini, René Dufaut,
Gérard Dupuy, Robert Valla

Les Co-Présidents.

Paul Bertrand



Daniel Cartier,

